

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64-466-1935 Commission.

n° 64-466-1935

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 septembre 1935

Numéro JO

n° 466 du 30/09/1935

Date du numéro

30 septembre 1935

TEXTE INTÉGRAL

une commission composée de MM. : Naudin, ingénieur mécanicien de 1 re classe, président ; Pla, chef du service des travaux publics ; Verger, lieutenant de port, membres, se réunira sur la convocation de son président à l'effet de procéder à une visite détaillée et à des essais des vedettes Curicuse, Pinasse et Paulette appartenant au service local en vue de déterminer les réparations de coque, de moteur et les aménagements nécessaires à leur remise en parfait état de fonctionnement. La meme Commission est chargée d'examiner, en outre, la vedette appartenant à M. Ali Coubèche, en vue d'une vente éventuelle au service local. Il sera dressé un procès-verbal spécial pour chaque vedette avec l'indication des principales réparations à entreprendre. Il contiendra également l'avis de la Commission sur les services que l'administration peut attendre de ces embarcations pour les besoins des services de la douane, au port, de la rade, ainsi que pour les relations rapides avec les ports Cotiers de la colonie.